

VOYAGE D'ÉTUDE

AU CENTRE TERRE VIVANTE

MERCREDI 29 JUIN 2022



Espace d'innovation et d'expérimentation, le Centre Terre Vivante met en œuvre et partage des solutions pratiques et naturelles pour la gestion des espaces végétalisés (légumes, fleurs, haies, arbres...), la construction écologique, la santé par les plantes.... Le domaine de Raud sur lequel est installé le centre couvre 50 ha dont 6 servent à l'expérimentation et l'application de méthodes de culture et de construction respectueuses de l'environnement.

Au cours de la visite guidée de la journée, nous pourrons échanger sur les questions de jardinage, découvrir des aménagements inspirants, toucher les matériaux, comprendre les méthodes.

Puis en visite libre, nous pourrons explorer les parcours pédagogiques dans la forêt ainsi que les jardins et découvrir les différentes expositions proposées sur le site. De quoi nous inspirer pour mettre en œuvre ces solutions dans les différents espaces de nos communes (cimetières, allées, parcs, massifs...).



PROGRAMME DU MERCREDI 29 JUIN 2022

- 7h30 Départ du Teil
(parking salle Paul Avon)
- 8h00 Départ de Valence
(Parking Fontlozier, Valence sud)
- 10h30 Arrivée au centre Terre Vivante
- 10h00-12h30 Visite guidée éco-jardinage
- 12h30-14h00 Pique-nique tiré du sac ou repas au restaurant Visite libre
- 14h00-16h00 Visite libre
- 16h30 Départ
- 19h00 Arrivée Valence Sud
- 19h30 Arrivée le Teil

INSCRIPTION INDISPENSABLE

à retourner avant le 15 juin 2022 / nombre de places limité

Mme, M Commune de
participera (ont) à la **journée du 29 juin 2022**

Participation pour la journée (transport + entrée + visites guidées): **45 €**

Repas : 17€ sur réservation uniquement, possibilité de pique-niquer sur place.

Règlement à l'inscription, par chèque à l'ordre de CAUE de l'Ardèche ou par virement:

IBAN : FR76 3000 4019 4000 0100 2087 654

BIC : BNPAFRPPAAE

Inscription auprès du CAUE :

- par courrier, 2 bis avenue de l'Europe unie BP 101, 07001 PRIVAS Cedex
- par mel : caue-07@wanadoo.fr

En déçà de 20 personnes inscrites, le trajet s'effectuera en voitures personnelles en privilégiant le covoiturage.

